PRECAUTIONS D'USAGES



Identifiant



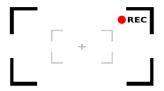
Nom et /ou structure

Si difficultés de connexion



Onglet « Converser » message privé pour signaler votre problème ou appeler

Enregistrement de la réunion



Demande d'accord

Micro



Lorsque vous ne parlez pas, le couper

Pour prendre la parole



Signaler dans « Converser » ou rédiger votre question directement

Affichage





« Gestion concertée de la ressource en eau : comment animer le dialogue territorial ? »

Module 1 J1

BIENVENUE!







PROGRAMME DE LA JOURNEE



9h15 - Introduction

Présentation des précautions d'usage, des formatrices, des participant.e.s et de la formation

Dialogue territorial / concertation, de quoi parle-t-on?

11h-11h15 Pause

Concevoir un dispositif de dialogue territorial?

12h15-14h Pause déjeuner

Concevoir un dispositif de DT : définir le cadre général

1^{er} bilan sur la mise en place des modalités de formation à distance

17h - Fin de la journée

PRESENTATION DES PARTICIPANT.E.S



En complément du trombinoscope :

- **Prénom**, nom, structure, **fonction**
- Votre attente la plus importante à propos de cette formation



PRESENTATION DE LA FORMATION



Les bases du dialogue territorial : définitions – repères historiques - principes

L'élaboration des dispositifs : situations – conditions - questions à traiter, résultats attendus, place des différents acteurs concernés, instances et étapes de réalisation…le diagnostic préalable.

L'animation du travail collectif: les différentes phases du travail, l'animation des réunions, le positionnement de l'animateur, la mise en forme des productions intermédiaires et finales...



Le dialogue territorial : de quoi parle-t-on ?

- Temps de travail en sous-groupes (25 min)
 - Intervention en plénière (30 min)



1er temps de travail individuel (5 min):

Etablissez une liste de **5 mots clés** qui - pour vous - sont associés au dialogue territorial, à la concertation.



2nd temps de travail en groupe

Explication du fonctionnement de zoom pour les temps en sous-

groupe:



Fonctionnement de « converser » en mode sous-groupe



Composition automatique



Fonctionnement du chrono



Appeler les formatrices : onglet demander de l'aide



Quitter le sous-groupe pas la réunion



2nd temps de travail en groupe (15 min):

Echangez puis mettez vous d'accord sur une seule liste de 7 mots clés : Elaborez une nouvelle liste de mots.





2nd temps de travail en groupe (15 min):

Groupe A: Isabelle, Marc, Laurent, Mikaël

Groupe B: Sylvain, Cindy, Mélina, Benoît



3ème temps de travail en plénière (10 min) :

- Présentation par chaque groupe de la liste obtenue
- Identification des perceptions partagées et/ou contradictoires
- Repérer les questions que ce travail soulevées pour les participant.e.s



Les bases du dialogue territorial

Intervention (30 min)

(Définitions – repères historiques – principes)



Le dialogue territorial est une démarche de concertation

La concertation est un processus de dialogue et de recherche d'accord, dont le but est de parvenir à des propositions (d'orientations, d'actions) acceptées par toutes les différentes catégories d'intérêts concernées.

Deux dimensions primordiales :

- l'inscription dans le processus décisionnel
- le niveau d'interaction entre les participant.e.s



Les différents niveaux de participation

Pouvoir effectif

Codécision

Décider ensemble, partager le pouvoir de décision. S'engager à mettre en œuvre

Concertation

Trouver à plusieurs un accord, une solution à un problème qui nous concerne. Proposer aux décideurs

Consultation

Recueillir, préalablement à une décision collective, les avis, opinions, attitudes d'un certain nombre d'acteurs

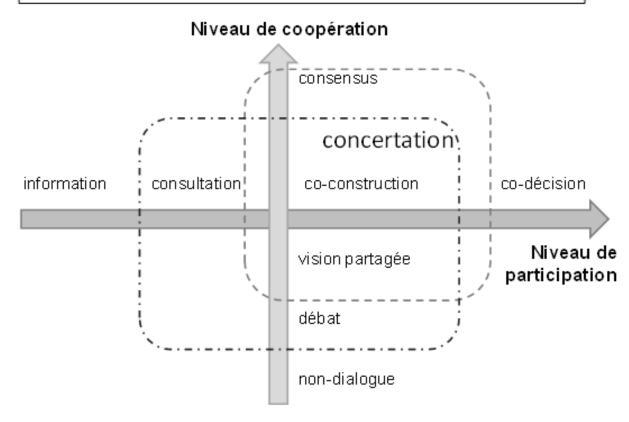
Information

Informer d'une décision, d'une situation, d'un projet ...

Coopération symbolique









Différents modèles de gestion des projets et des politiques publiques

La communication repose souvent sur le modèle :

Décider-annoncer-défendre

Le dialogue territorial repose sur le modèle :

Dialoguer (analyser, élaborer, choisir) – décider

QUELQUES DATES



- 1970 : Conflits environnementaux forts. Création du ministère de l'environnement.
- 1983 : Généralisation des enquêtes publiques.
- 1992 : La loi sur l'Eau instaure les Commissions locales de l'eau
- 1992 : Circulaire Bianco pose le principe d'un débat ouvert au public avant tout grand projet d'aménagement. Création en 1995 de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui devient autorité administrative indépendante en 2002

QUELQUES DATES



Depuis la fin des année 90, on peut recenser des éléments de contexte favorables à la concertation :

- des injonctions législatives et règlementaires

Convention internationale d'Aarhus, Charte de l'environnement « adossée à la Constitution », Directive Cadre sur l'Eau, Décret du 25 avril 2017 ...

- des **attentes sociales et des** aspirations de la société civile envers la participation
- des enseignements issus des travaux de recherche sur les limites de la contrainte et de l'incitation

LES PRINCIPES



Le dialogue territorial s'appui sur les principe de la négociation raisonnée

- 1
- Travailler avec toutes les categories d'acteurs concernés
- 2
- Dialoguer à partir des intérêts (des besoins) et non pas des positions (des revendications)
- 3
- Rechercher des solutions gagnant-gagnant Notion de concessions équilibrées.
- 4

Disposer d'une animation "neutre" et "conciliante" avec les personnes

LES PRINCIPES

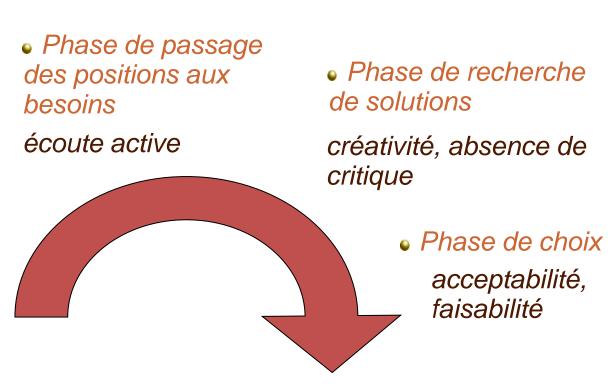




Respecter les phases du processus

 Phase d'exposé des positions et d'analyse du problème

se mettre d'accord sur les désaccords



d'après Fisher, Ury, Patton (Etats-Unis), Deschênes (Québec) et le Centre européen de la négociation

LES PRINCIPES



La diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies et ne considérons pas les mêmes choses.

René Descartes Discours de la méthode (1637)

CE QU'IL FAUT RETENIR



- Co-construire entre parties prenantes des accords, des propositions ou bien des actions à engager à propos d'un problème à résoudre, d'une ressource à gérer, d'un projet...
- Aboutir à des propositions ou des actions à engager, partagées par toutes les parties prenantes
- Livrer cette production au décideur légitime qui décidera de la mise en œuvre



Les bases du dialogue territorial

Des questions ? Alors rallumez vos micros!

PETITE PAUSE





On se retrouve dans 10 min!



Construire un dispositif de DT : définir le cadre

Intervention en plénière (30 min)

Présentation de l'exercice d'application (5 min)

Temps d'interconnaissance en groupes (25 min)



Construire un dispositif de DT : définir le cadre

Intervention en plénière (30 min)

DANS QUELLES CIRCONSTANCES?



Quand:

- problème est complexe, solutions pas évidentes à identifier, à élaborer et à mettre en œuvre.
- les projets, les actions ne se feront pas sans l'implication des acteurs concernés.
- la question ou le projet sont **conflictuels, mal accueillis**, mal perçus...
- on ne résoudra pas le problème traité par la seule action d'une catégorie d'acteurs, lorsqu'il qu'il serait **nécessaire que d'autres agissent**, ou que les actions existantes dans le domaine gagnent en complémentarité, en cohérence.
- on a un projet « pour » un public ciblé.
- les 1ères tentatives sont considérées comme inadaptées.
- on maitrise mal les contraintes des principaux intéréssé.e.s.

POUR QUELS RESULTATS ATTENDUS?



Pour les projets, les situations, les questions traitées

- des orientations, des actions plus riches, plus adaptées...
- des décisions mieux comprises et si possible mieux acceptées
- des programmes plus en lien les uns avec les autres

Pour les relations sociales

- de nouvelles relations entre les acteurs, dialogue, coopération...
- de la reconnaissance mutuelle entre les acteurs, compréhension, considération

Pour les personnes impliquées

- une plus grande appropriation des enjeux et des questions traitées
- un renforcement de la « citoyenneté »

A QUELLES CONDITIONS?

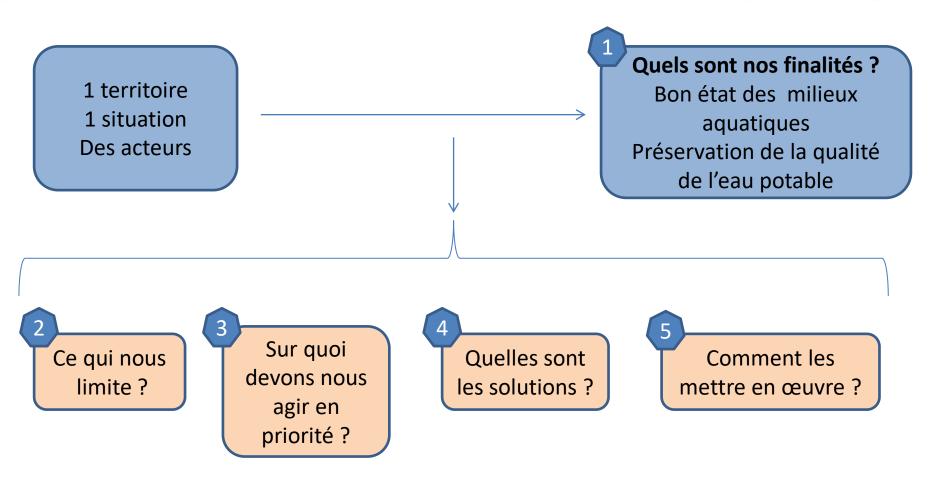


Le dispositif doit :

- être sincère et tourné vers l'action. Reste une décision à prendre, une marge de manœuvre, sur des sujets importants pour les acteurs concernés. Avoir [potentiellement] une influence sur la décision : améliorer un projet, une décision.
- Impliquer tous ceux qui sont concernés par la décision/projet/question qu'ils en tirent avantage ou non, et quelque soit leur position.
- Associer (comprendre) une partie prenante reconnue, par toutes les autres comme « légitime » pour décider en dernier ressort, sans elle, le processus ne peut être « bouclé ».
- Permettre une discussion réelle, **une délibération** et le passage d'idées individuelles à des idées collectives. Production et écriture collective. **Les personne sont les auteurs des contenus produits**.

DISPOSER D'UNE MARGE DE MANŒUVRE





A quel niveau décidons-nous de positionner la concertation ?

DISPOSER D'UNE MARGE DE MANŒUVRE



CONCERTATION ?



MOBILISER LES PARTIES PRENANTES



Il y a un enjeu dans la composition des collectifs que l'on constitue pour faire le travail.

Les élu.e.s ont la légitimité pour décider.

Mais pour **analyser et proposer** : Quelles sont les personnes à réunir pour traiter le sujet auquel on se confronte ?

De quelles « expériences » (profils, compétences, pratiques, usages, localisation...) avons-nous besoin ?

COMMENT PROCEDER: 1ère ETAPE



Définir un cadre général, donner du sens :

- déterminer sujets principaux à mettre en dialogue et les résultats attendus,
- identifier les acteurs à impliquer dans le processus participatif,
- dire ce qui sera fait du travail produit.

Définir une stratégie de dialogue territorial



Construire un dispositif de DT : définir le cadre

Des questions ? Alors rallumez vos micros!



Construire un dispositif de DT : définir le cadre

Présentation de l'exercice d'application (5 min)

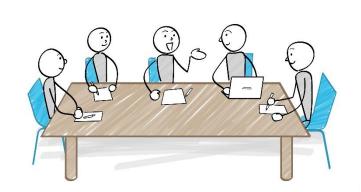
CONSTRUIRE UN DISPOSITIF DE DT : DEFINIR LE CADRE



Temps d'interconnaissance en sous-groupes :

Vous êtes dans un binôme parce que vous avez des situations de travail proches. Vous aurez à travailler ensemble sur la suite du module 1.

A tour de rôle, prenez le temps de présenter votre structure et votre contexte de travail personnel.





Bon appétit!

Rendez-vous à 14h (même lien zoom)





1er temps de travail individuel :

Sur la base de votre connaissance de votre situation/du sujet/du projet, de votre expérience actuelle...: quels pourraient être les objectifs, les résultats attendus, d'une démarche de dialogue territorial?

Quels en serait les enjeux ? Qu'est ce qui pourrait se discuter ? Quelles questions, quels sujets seraient utiles au projet et importants

pour les parties prenantes ?

Qu'est ce qui serait à approfondir, pourquoi?

Dans quel but et avec qui?



1er temps de travail individuel (45min) :

<u>Production attendue</u>: Répondez aux questions du document support déposé dans le site

Objectif: que ce soit compréhensible pour d'autres, en prévision du temps d'échange

Indiquez votre contexte : un projet, un programme, un conflit... **Rédigez vos hypothèses de réponses** aux questions principales 1, 2, 3, 4 et 7



Vous avez 45 minutes



2nd temps en sous-groupes:

Rappel du fonctionnement de zoom pour les temps en sousgroupe :



Fonctionnement de « converser » en mode sous-groupe



Composition automatique



Fonctionnement du chrono



Appeler les formatrices : onglet demander de l'aide

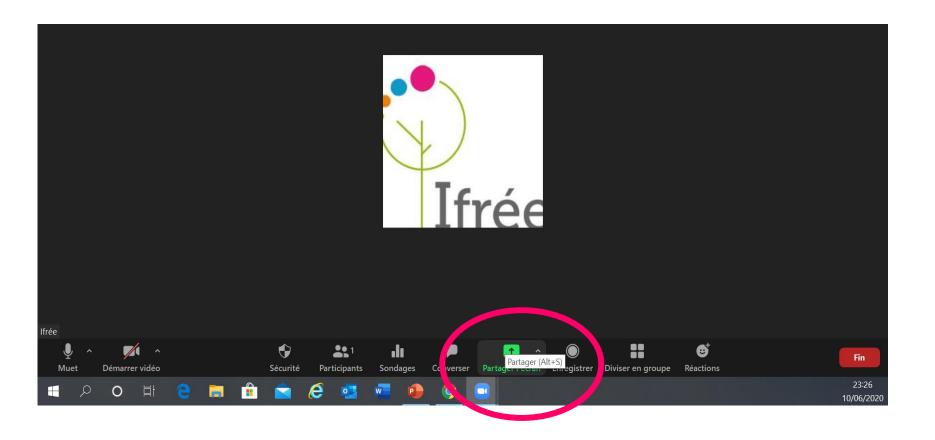


Quitter le sous-groupe pas la réunion



Nouvelle fonction de zoom pour les temps en sous-groupe : partager son écran

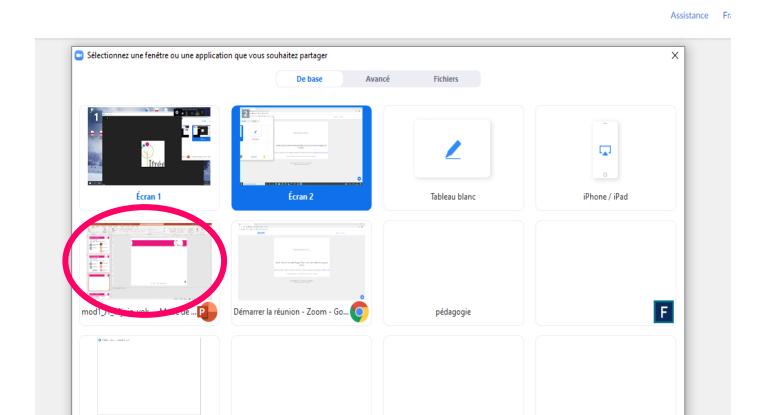
- 1) Avant tout, fermez tout sauf zoom et ouvrez votre document word
- 2) En bas de l'écran cliquez sur partager écran





Nouvelle fonction de zoom pour les temps en sous-groupe : partager son écran

- 1) Avant tout, fermez tout sauf zoom et ouvrez votre document word
- 2) En bas de l'écran cliquez sur partager écran
- 3) Cliquez sur votre document pas sur « écran »





Nouvelle fonction de zoom pour les temps en sous-groupe : partager son écran

- 1) Avant tout, fermez tout sauf zoom et ouvrez votre document word
- 2) En bas de l'écran cliquez sur partager écran
- 3) Cliquez sur votre document, pas sur « écran »
- 4) Cliquer sur « Arrêter » pour arrêter le partage d'écran





2nd temps en sous-groupes (40 min soit 20 min par projet) :

Objectif: enrichir et si besoin clarifier

Chacun.e présente ses **réponses aux questions principales**, ce qui donne lieu à un échange dans les autres personnes.

Consignes à ceux qui écoutent :

- écouter et questionner pour comprendre,
- puis suggérer pour enrichir sans remettre en cause le produit (cf. grille)
- essayer de répondre aux éventuelles questions que se pose la personne qui expose.

Consigne à ceux qui présentent :

Prenez en note toutes les propositions faites, y compris si vous ne les partagez pas

ANALYSE DES PROJETS DE DISPOSITIFS



Vérifiez si :

- Dispositif sincère et tourné vers l'action.
- Marge de manœuvre suffisante / garantie aux acteurs que leur contribution va servir à quelque chose
- Sujet(s) formulé(s) de manière suffisamment « ouverte » pour permettre une discussion, un enrichissement
- Sujets sont à enjeux pour les acteurs concernés et pour le projet
- Résultats du dialogue auront une influence sur la décision. Utilisation clairement identifiée
- Acteurs les plus concernés identifiés
- Partie prenante reconnue, par toutes les autres comme « légitime » pour décider en dernier ressort
- Animation du dispositif est identifiée

TEMPS DE TRAVAIL EN SOUS-GROUPES



Répartition en salles de discussion (40min) Si besoin vous pouvez appeler une formatrice (Onglet « Demander de l'aide »)



PETITE PAUSE





On se retrouve dans 15 min!



1er temps en pléniaire :

Objectif: enrichir et si besoin clarifier
Une ou deux présentent ses **réponses aux questions principales**, ce qui donne lieu à un échange dans les autres personnes et les formatrices

Consignes à toutes et tous :

- écouter et questionner pour comprendre,
- puis suggérer pour enrichir sans remettre en cause le produit (cf. grille)
- essayer de répondre aux éventuelles questions que se pose la personne qui expose.



MISE EN COMMUN - ECHANGES



2nd temps de travail individuel (10 min):

Individuellement, reprenez votre production pour compléter, amender, modifier votre document initial, au regard des retours que l'on a pu vous faire.

Envoyer par mail ou sur converser votre production aux formatrices



BILAN DE LA JOURNEE



Tour de table (15/20 min) :

Concernant les modalités de formation à distance (outil zoom...),

selon vous, qu'est-ce qui a fonctionné et qu'est-ce qu'il faudrait modifier pour une futur réalisation ?



FIN DE LA JOURNEE



Merci de votre attention.

